

L'EUROPE ET L'AFRIQUE : LE MAILLON MANQUANT

Dans leurs rapports avec l'Afrique, les États de la Communauté européenne semblent écartelés entre une dynamique des échanges qui invite à un désengagement sélectif et la conscience d'une impossibilité de délaisser une zone historiquement et géographiquement trop proche pour que les contraintes du régionalisme puissent être ignorées.

Qu'il s'agisse des investissements directs, des crédits à l'exportation ou des échanges commerciaux, le ralentissement des flux euro-africains et leur asymétrie croissante sont spectaculaires. Le poids de l'Afrique dans le commerce extérieur des Douze a été divisé par deux en 30 ans pour n'être plus que de 4 % environ ; après une période d'euphorie dans les années soixante-dix, les financements privés sont devenus de plus en plus sélectifs, rappellent Bruno Coquet, Jean-Marc Daniel et Emmanuel Fourmann. Leur analyse minutieuse révèle en quoi le bilatéral et l'inter-gouvernemental continuent de primer sur la dimension communautaire dans les échanges euro-africains : ceux-ci, tout comme les modèles de fonctionnalisation des relations préconisés par les acteurs nationaux et communautaires, traduisent, en réalité, un découplage croissant dans les relations avec les trois ensembles distincts que recouvrent l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et la République sud-africaine.

En Afrique du Nord, la décennie écoulée a été marquée par un durcissement des lignes de fracture entre les rives Nord et Sud de la Méditerranée. La guerre du Golfe et la montée des pressions islamiques sont brutalement venues souligner la capacité du Maghreb à se valoriser en tant qu'espace-frontière de l'Europe. Par-delà la modestie des expériences de rénovation de la politique méditerranéenne, la Communauté tente désormais, montrent I. Bensidoun et A. Chevallier, de bâtir, à l'instar des synergies entre l'espace nord-américain et le Mexique, de nouveaux types de relations commerciales et financières : les enjeux en sont un ancrage à l'économie européenne et une consolidation de leurs politiques de libéralisation des échanges et d'ouverture internationale. Pour ce faire, les économies de la sous-région ne sont pas dénuées d'avantages comparatifs, voire de ressources à vocation straté-

gique, tel le gaz algérien dont F. Ghiles analyse les potentialités intégratrices tant au sein du Maghreb que dans ses rapports avec l'Europe.

Avec l'Afrique subsaharienne, les scénarios actuels de promotion d'une intégration à l'aire économique européenne semblent de plus en plus souvent réduits à invoquer la « capacité de nuisance » de la zone si elle venait à être délaissée (1). Car la dépendance de l'Afrique subsaharienne à l'égard de l'Europe est omniprésente, souligne J. Giri, qu'il s'agisse du rôle de l'aide publique au développement dans la survie de certains États, de l'adhésion de l'Afrique aux modèles de consommation européens, de l'impact des médias sur les populations ou encore de l'occidentalisation et de l'extraversion des élites. Seul le modèle européen de développement n'a pas été reproduit, et à l'inverse tend à conforter l'Afrique subsaharienne dans une logique d'antidéveloppement. Inséré en 1957 dans le Traité de Rome sous la pression de la France et de la Belgique, le projet de l'Eurafrrique ne visait guère qu'à reproduire les termes du « pacte colonial », dans un cadre élargi afin d'en alléger les coûts, révèle R. Schreurs en s'appuyant sur les documents d'archives désormais accessibles. Quelques années plus tard, l'ambition de la Convention de Lomé de contribuer à une nouvelle donne dans les rapports Nord-Sud s'est progressivement vidée de son sens ; de nos jours, les rapports entre la Communauté européenne et les 69 États ACP dans le cadre de la Convention de Lomé IV véhiculent de plus en plus souvent des approches caritatives, clientélistes et rentières.

En cette aube du XXI^e siècle, l'Afrique subsaharienne, qui fut un exutoire et le terrain d'affrontement privilégié des Européens, il y a cent ans, serait-elle donc condamnée à faire les frais de leur réconciliation à travers un approfondissement (dans le cadre du Marché unique sinon du Traité de Maastricht) et un élargissement (vers l'Est) de la Communauté européenne ? La réponse va d'évidence pour C. Stevens, au regard des effets induits de l'érosion de la « pyramide des privilèges » tarifaires, de la coordination croissante des politiques migratoires européennes et de la difficulté pour les exportations africaines de tirer profit du décloisonnement des marchés consécutif à l'achèvement du Marché unique.

Certes, pour l'Europe, les impératifs de consolidation de sa compétitivité et de son assise internationales constituent une incitation à l'inscription des interdépendances régionales en termes d'intégration. Pour l'Afrique subsaharienne, toutefois et quel que puisse être le devenir formel des instruments communautaires existants, la mise en place de politiques d'ancrage à l'aire économique européenne demeure entravée par

(1) Cf. par exemple le président A. Diouf du Sénégal : « Vous risquez d'être envahis demain de multitudes d'Africains qui, poussés par la misère, déferleront en vagues sur les pays du Nord. Et vous aurez beau faire des législations contre l'immigration, vous ne

pourrez pas arrêter ce flot, car on n'arrête pas la mer avec les bras. Ce sera comme les hordes que vous avez connues dans votre Moyen Age », *Le Courrier international*, 15 octobre 1992.

un passé colonial encore trop récent pour ne pas profondément influencer sur toute tentative de rénovation des schémas d'interaction.

Conceptualiser ce qui relève pour l'heure de l'impensable postule en Afrique, au regard d'un passé colonial encore trop présent, de profondes évolutions, qu'il s'agisse d'accepter les impératifs d'ajustement des économies ou de concrétiser des transitions politiques impossibles à concevoir sans l'intégration d'États non économiquement viables dans des entités plus larges. L'Afrique subsaharienne demeure, pour D. Bach, en panne d'économies-relais, capables d'assumer des fonctions hégémoniques d'intégration sous-régionale et de médiation externe : hormis l'Afrique du Sud, incontestablement riche de potentialités mais faible de ses quarante années d'encadrement sélectif du territoire, aucun État n'apparaît susceptible de peser sur son environnement d'une manière comparable au Brésil (Mercosul), ou au Mexique (Alena, accord de Caracas)... Là réside le maillon manquant pour que puisse intervenir une véritable reconstruction des relations de l'Europe avec l'Afrique subsaharienne, dans un cadre où le régionalisme ne serait plus seulement une contrainte mais aussi une ressource. Les espoirs placés dans les devenir de l'Afrique du Sud, du Nigeria et dans les réformes des zones BEAC et UMOA sont considérables ; ils méritent d'être traités comme tels.

D.B.

Dossier thématique préparé par D. Bach